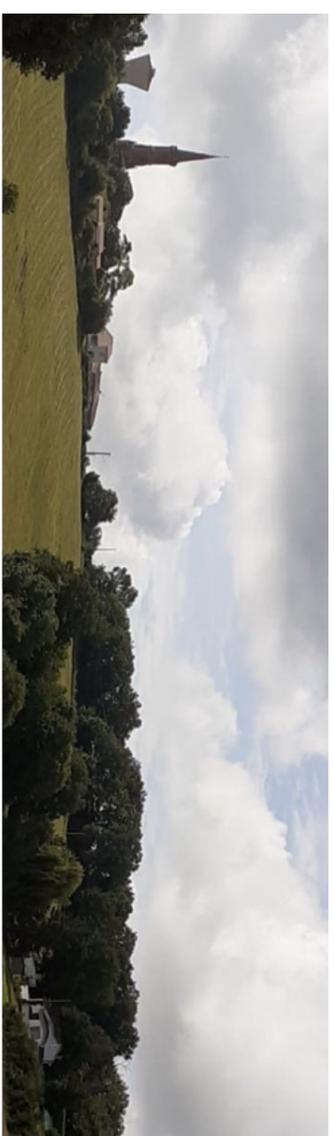


Comment être informé ?

Si vous désirez recevoir les informations communales, veuillez transmettre votre courriel à la mairie. C'est ainsi qu'en mai dernier, les personnes déjà inscrites sur la liste de diffusion ont su qu'il y avait possibilité de venir récupérer des masques.

La nouvelle équipe municipale travaille sur la mise en place d'un site internet afin d'optimiser la communication en réactualisant régulièrement les informations relatives au quotidien de la commune. Il devrait être opérationnel à l'automne 2020. Néanmoins, la diffusion par courriels et par bulletins demeurera.



Edito du Maire

N° 1 - Juin 2020

Tout d'abord, je remercie nos concitoyennes et concitoyens d'être venus nombreux pour voter le 15 mars dernier, avec un taux de participation à Saint-Thomas de 61% ; vous avez montré, une fois de plus votre civisme et importance que vous attachez à faire usage du droit de vote sur lequel est fondée notre démocratie.

Merci aussi de m'avoir renouvelé votre confiance, ainsi qu'à tous mes colistiers, en nous élisant dès le premier tour avec un résultat moyen de 75 %.

Depuis, l'actualité de la crise sanitaire a complètement bouleversé nos vies et nos habitudes. Nous avons œuvré pour être au plus près des personnes vulnérables en les contactant et en fournissant des masques pour ceux qui le souhaitaient.

Je remercie toutes celles et ceux qui se sont investis dans leurs emplois de premières nécessités, médicaux, dentretien ou de l'enseignement. Un grand merci au corps enseignant de notre commune.

Je remercie l'ensemble des conseillers qui viennent d'être élus. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche que nous devons assumer pendant ces six prochaines années, pour servir l'intérêt collectif, animer et préserver le beau cadre de vie de notre village champêtre, bucolique et surtout rural.

Je tiens à saluer et remercier les sept élus qui n'ont pas souhaité repartir, pour leur implication et leur dévouement durant les années précédentes. Comme dans mon précédent mandat, je serai le Maire de tous les habitants, à l'écoute de chacun. Avec mon équipe, de sept nouveaux et de huit conseillers réélus, nous vous assurons de notre entier dévouement avec une détermination pour mener tous nos projets à bien, pour agir au plus près de vos besoins, toutes mesures budgétaires gardées.

Cela me permettra d'effectuer ce mandat dans la continuité du précédent, tout en bénéficiant d'un élan nouveau et d'idées nouvelles.

De par l'arrivée de cette nouvelle équipe, notre premier objectif est de mieux communiquer avec : la parution régulière d'un bulletin d'information la création d'un site internet de la commune la collecte des e-mails pour une information quotidienne Ainsi, vous suivrez la vie de notre village au travers de ses projets, de ses activités et du tissu associatif.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui se sont installés dans notre belle commune rurale.

Et enfin, j'adresse mes derniers mots à ceux qui vont exercer à mes côtés les responsabilités municipales. La mairie, c'est le visage de la république dans notre village ; c'est une grande responsabilité. Chacun d'entre nous est le représentant de notre bien commun le plus précieux avec ses lois et ses valeurs les plus fondamentales. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir et nous serons dignes de la confiance que les suffrages exprimés ont placé en nous pour servir les Thomasiennes et Thomasiens.

Je vous souhaite une agréable lecture et je vous assure de toute ma bonne volonté et de ma reconnaissance.

Alain PALAS



Période estivale

Après une vie printanière perturbée par la crise sanitaire, l'équipe municipale souhaite à tous nos administrés, de profiter d'excellentes vacances.

QUID

Sur la première page du journal, en haut à gauche, figure le logo de Saint-Thomas ; symbole visuel d'identification de la commune qui a été créé en 2019.

Trouvez la réponse...

Que représentent les dessins du logo et pourquoi ces choix ?

Réponse :



Le logo de la commune de Saint-Thomas est composé de trois éléments principaux : un soleil (en haut à gauche), une tour (au centre) et une croix (en haut à droite). Ces éléments symbolisent la commune et son histoire. Les couleurs utilisées sont le rouge, le bleu et le jaune.

Rédaction : Mairie de Saint-Thomas

Imprimerie : THIBAUD REPRO

Ne pas jeter sur la voie publique

Crise du COVID19 sur notre commune

Un nouveau réflexe ... masquez-vous !



En début de confinement, la mairie a acheté 500 masques chirurgicaux par le biais de l'Association des Maire de France (AMF 31) pour un montant de 295€. En toute logique, ils ont été distribués en priorité aux personnels soignants et aux personnes à risques.

Par le biais d'une commande groupée du Muretain-Agglomération, 550 masques lavables ont été provisionnés pour un budget de 1 650€.

Mi-mai, notre commune a reçu 550 masques lavables offerts par le Conseil Départemental et la Région. Nous les remercions.

Tout au long de cette période, la mairie a informé ses administrés de manière à ce qu'ils viennent récupérer les masques pour leur foyer.

Des mesures sanitaires persistantes.

L'accès en mairie, aux heures habituelles d'ouverture pour les administrés, relève du port de masque obligatoire (voir les horaires en dernière page).

Une personne à la fois est admise à l'accueil du public : attendre que la personne précédente sorte avant d'entrer.

Les désagréments du confinement

Sachant que la déchèterie est une compétence à la charge de la communauté d'agglomération du « MURETAIN AGGLO », la fermeture jusqu'au 3 juin n'était pas une volonté de la commune de Saint-Thomas.

La raison de cette fermeture résidait dans le manque de personnel disponible et non sur la difficulté de mise en place des mesures sanitaires. Depuis le service a repris uniquement pour les particuliers disposant d'un macaron avec maintien du respect des gestes barrières. Ce macaron est fourni uniquement aux administrés en Mairie sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Evolution démographique

Nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux administrés séduits par une vie en zone rurale et nous leur souhaitons par la même occasion la bienvenue en espérant que leur intégration s'effectue comme ils le souhaitent. Nous apprécions notre campagne telle qu'elle est, avec ses nombreux avantages et ses quelques désagréments sonores, olfactifs et autres.

En mars 2014, la loi « Duflo II » ou ALLUR (Accès au Logement et Urbanisme Renoué) a supprimé le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) qui limitait la densité des constructions sur leur terrain. La conséquence se traduit par la division de terrains en parcelles, multipliant ainsi le nombre potentiel d'habitations sur une surface donnée.

Ces décisions gouvernementales favorisent dorénavant une forme de promiscuité engendrant une nouvelle gêne pour certains administrés de par les distances séparant leur habitation de celle de leur voisin. La Mairie ne peut pas être tenue responsable car le critère de proximité ne rentre pas dans l'acceptation du permis de construire.



Installation du réseau en fibre optique

Les travaux d'installation des câbles le long des voies de circulation de notre commune ont été exécutés durant le premier semestre.

Notre commune est totalement éligible au « très haut débit » sur le site de « FIBRE31 » (lien <https://www.fibre31.fr/eligibilite/>).

Toutefois à ce jour, seuls les opérateurs OZONE et CORIOLIS sont aptes à effectuer la connexion finale dans votre propriété.

Tous les autres opérateurs ne seront en mesure de réaliser cette opération que dans les prochaines semaines.

Pour ORANGE, cela pourra s'étaler jusqu'en fin d'année.

→ **Pour votre raccordement, veuillez prendre contact avec l'opérateur de votre choix.**

Sécurité routière



Début mars, des dispositifs de mesure ont été installés en entrée de village sur la D58, arrivées de BRAGAYRAC et d'EMPEAUX.

Il s'agissait d'effectuer à la fois un comptage des véhicules empruntant cet axe et un bilan des vitesses enregistrées en entrée d'agglomération. Ce dernier ne fait pas ressortir de vitesses excessives, seulement des dépassements relativement mineurs (65 km/h en moyenne) vis-à-vis du 50 km/h attendus. Cette opération, financée par la commune, a été réalisée afin de quantifier de manière fiable des informations qui pourraient être erronées par des impressions personnelles.

En conséquence, il n'y aura pas d'ajout de ralentisseur. Cette justification reste mince par rapport à l'onéreuse dépense et à la gêne occasionnée pour le transit

DÉCHÈTERIE DE SAINT-THOMAS

PROFESSIONNELS ET ARTISANS INTERDITS

Véhicules non autorisés
Camions à benne basculante
Camions hygon
Engins agricoles
Camionnettes et fourgons floqués

Véhicules admis
Véhicules légers de tourisme
Camionnettes et fourgons
Respectant les limites ci-dessous :
PTAC < à 3,5 tonnes
Hauteur < à 1,80 mètres
Apport maxi : 3m³/semaine

Conditions d'accès et de chargement

INTERDICTION DE L'ACCÈS À 5 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 15 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 30 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 45 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 60 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 75 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 90 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 105 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 120 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 135 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 150 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 165 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 180 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 195 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 210 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 225 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 240 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 255 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 270 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 285 KM	INTERDICTION DE L'ACCÈS À 300 KM
--------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h00 > 17h00	14h00 > 17h00	14h00 > 17h00	14h00 > 17h00	14h00 > 17h00	14h00 > 17h00	14h00 > 17h00

Horaires d'été

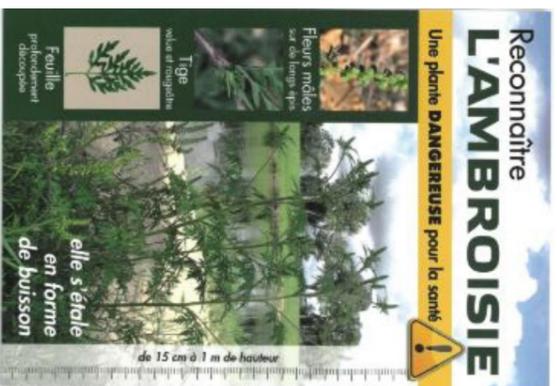
Horaires d'été	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h00 > 18h30	14h00 > 18h30	14h00 > 18h30	14h00 > 18h30	14h00 > 18h30	14h00 > 18h30	14h00 > 18h30

RD 53, lieu-dit Bedat - 31470 Saint-Thomas

Produits acceptés : végétaux, métaux, cartons, verres, bois, journaux, magazines, encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, petits et gros électroménagers, pneus sans jantes, produits de démolition inertes (gravats, ciment, briques, pierres, carrelages ...), terre, déchets ménagers toxiques, batteries, huiles de vidange ...

La collecte des encombrants est assurée une fois par trimestre par le MURETAIN AGGLO. Pour en bénéficier, il suffit d'effectuer une inscription en Mairie via un formulaire qui est soumis à la validation du Maire. Le jour de ramassage découle d'un planning prédefini par la communauté d'agglomération et non du souhait de l'administré :

<http://www.agglo-muretain.fr/fr/habiter-vivre/environnement-dechets/planning-encombrants.html>



Vous souffrez de rhinite, d'asthme, de conjonctivite, de trachéite... Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants.

Les principales recommandations de prévention sont rappelées dans la vie du Haut Conseil de la Santé publique.

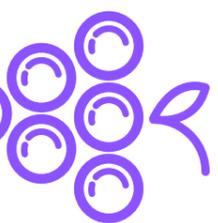
Quelques unes de ces recommandations :

- éviter les activités extérieures qui entraînent une surexposition aux pollens;
- éviter de faire sécher son linge à l'extérieur;
- fermer les vitres des véhicules;
- se rincer les cheveux le soir;
- aérer son habitation de préférence la nuit.

Esprit « anti gaspi » !

Muni d'un seau, d'un panier en osier, la cueillette de fruits va bon train, depuis les premières cerises. Et si la récolte de tous les fruits, arrivés à très bonne maturité, sur toute l'année, était propice et abondante.

Une possibilité :



Vous pourriez les faire fermenter dans des bidons et ainsi les proposer, dès fin octobre au distillateur ambulant qui perpétue depuis des décennies l'installation de son alambic, dans notre village. Vous pouvez contacter le distillateur Alain SERVAT (06 75 11 24 16) qui vous donnera sans avarice les secrets de son métier en voie de disparition.

A titre indicatif : 100 kg de fruits donnent approximativement 3,5 à 4 litres d'un liquide de feu que l'on appelle « eau de vie ».

Dans un jardin potager ou autour d'un massif de fleurs :

Bien à plat, en couvre-sol, en les dissimulant sous de l'herbe de tonte, vous vous dispenserez d'arracher les brins d'herbes envahisseurs et indésirables.

Peut-on être jurés ?



Le mardi 16 juin 2020, un tirage au sort des jurés en vue de la constitution du jury d'assises a été effectué pour l'année 2021.

Il s'agit d'une désignation par le sort sur les listes électorales communales et d'une vérification réglementaire sur les critères suivants :

- être de nationalité française
- être âgé de 23 ans minimum
- savoir lire et écrire en français
- ne pas être dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré (pour plus de détail, voir le site internet service-public.fr).

Conséquences pour la scolarité de nos écoliers

Après consultation des parents sur la scolarisation de leurs enfants en présentiel, l'école a rouvert ses portes lors du déconfinement. Les mesures sanitaires imposées se sont traduites par la mise en place de l'organisation suivante jusqu'au 22 juin :

- 8 puis 11 places dans une classe prise en charge par Mme FELIZAT
- Cours via Internet assurés par Mr DANGLA depuis la Mairie
- 2 sessions par semaine :
 - 1er groupe : lundi et mardi
 - 2ème groupe : jeudi et vendredi

Les consignes d'hygiène préconisées ont engendrées une présence accrue de l'agent territorial en complément de son poste de ménage.

Impact sur la fête locale

Le contexte actuel nous contraint à limiter les activités de la fête locale à la journée du dimanche 9 août, avec seulement :

- La messe du souvenir à 11h
- Le dépôt de gerbe au monument aux morts après la messe, donc vers 12h
- L'apéritif dinatoire sans orchestre vers 12h 30



Nous remercions sa présidente et les membres du Comité des fêtes pour leur implication dans l'organisation des événements antérieurs à la crise, sachant qu'ils feront tout leur possible pour la reprendre dès lors qu'un contexte moins contraignant le permettra.

Les personnes de bonnes volontés sont les bienvenues pour renforcer et renouveler l'équipe en place. Tout doit être fait pour maintenir les activités de ce comité afin que Saint-Thomas puisse continuer à bénéficier des moments de rencontre conviviaux. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez contacter la Mairie.

Des difficultés ? ... Venez nous rencontrer !



Toute personne peut être confrontée à des difficultés passagères ou plus durables. Si tel est le cas, n'hésitez pas à ouvrir les portes de votre Mairie. Au-delà d'une écoute attentive et confidentielle, nous mettrons en place un accompagnement adapté selon vos besoins afin que des solutions soient apportées à votre situation via la commission « affaires sociales ».

EQUIPE MUNICIPALE

LEMOINE Nicolas
32 ans
agriculteur



LISCH Mathilde
38 ans
psychologue



DUCCOLMAU Nicolas
38 ans - technicien
aéronautique



DELANSE SYMÉ
55 ans
plasticienne



COULY-FEIX Céline
47 ans - directrice
conservatoire



DANGLA Céline
43 ans
comptable



FURTAK Susan
57 ans
philologue



DUREAND Régis
47 ans
fonctionnaire
territorial




PALAS Alain
65 ans
retraité



DESPISS Nadine
55 ans
1^{ère} adjoint - occu-
pationnel familial



DESPISS Laurie
19 ans
étudiante



RAYO Pierre
26 ans
apprenti



FAVOTTO Sébastien
44 ans
sapeur pompier



REFUTIN Alain
70 ans
retraité



LECENE Jean-Marc
65 ans
2^{ème} adjoint -
retraité

